

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : Methanol  
FDS-nombre : 000000020240  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
  
Nom Chimique : méthanol  
No.-Index : 603-001-00-X  
Numéro d'Enregistrement : 01-2119433307-44  
REACH

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)  
Titre bref du scénario d'exposition : Voir annexe

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne Solstice Advanced Materials US, Inc.  
115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@solstice.com

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
: Centre de contrôle de poison:  
France: +33(0)145425959

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation

H331 Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Dermale

H311 Toxique par contact cutané.

Toxicité aiguë Catégorie 3 - Oral(e)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 1

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**Honeywell**  
Riedel-de Haën™

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

P243	d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Le produit ne contient pas de substances persistantes, mobiles et toxiques (PMT/vPvM) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

méthanol	67-56-1 603-001-00-X 01-2119433307-44 200-659-6	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H331; Inhalation Acute Tox. 3; H311; Dermale Acute Tox. 3; H301; Oral(e) STOT SE 1; H370	100 %	STOT SE 1; H370:>=10 % STOT SE 2; H371:3 -< 10 %
----------	--	---	-------	---

### 3.2. Mélanges

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### *Inhalation:*

Appeler immédiatement un médecin. Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié.

#### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### *Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

#### *Ingestion:*

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

donnée non disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la :  
section 11.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2)

formaldéhyde

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

Utiliser des outils anti-étincelles.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

*Mesures d'hygiène:*

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Ne pas avaler. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

*Classe de température:*

T1

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

aucune donnée supplémentaire est disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**Honeywell**  
Riedel-de Haën™

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

***Limites d'exposition professionnelle***

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
méthanol	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	EU ELV TWA	260 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm		Indicatif
méthanol	FR MOELD			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	FR MOELD VME	260 mg/m <sup>3</sup> 200 ppm		

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

SKIN\_DES - Désignation de la peau :

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

FR MOELD - France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail modifié

FR MOELD - France. VLEP. Limites d'exposition professionnelle prescrites par l'art. R.4412-149 du Code du travail modifié

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

**Valeurs DNEL/PNEC**

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		4mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateu		4mg/kg	Contact avec la	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**Honeywell**  
Riedel-de Haën™

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

	rs / Long terme - effets systémiques		bw/d	peau	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateu rs / Aigu - effets locaux		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets locaux		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateu rs / Long terme - effets locaux		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets locaux		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		4mg/kg bw/d	Ingestion	
méthanol	Consommateu rs / Long		4mg/kg bw/d	Ingestion	

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

	terme - effets systémiques			
--	----------------------------	--	--	--

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
méthanol	Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l	
méthanol	Eau douce: 20,8 mg/l	Assessment factor: 10
méthanol	Eau de mer: 2,08 mg/l	Assessment factor: 100
méthanol	Sédiment d'eau douce: 77 mg/kg	
méthanol	Sédiment marin: 7,7 mg/kg	
méthanol	Sol: 100 mg/kg	Assessment factor: 100

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition

##### Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

*Protection de la peau et du corps:*

Porter selon besoins:

Tablier résistant aux solvants

Tenue de protection antistatique ignifuge.

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Vêtement de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- (a) État physique : liquide
- (b) Couleur : incolore
- (c) Odeur : caractéristique

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

- (d) Point de fusion/point de congélation : -98 °C
- (e) Point/intervalle d'ébullition : 64 - 65 °C  
à 1.013 hPa
- (f) Inflammabilité : Liquide et vapeurs très inflammables.
- (g) Limites inférieure et supérieure d'explo : Limite d'explosivité, inférieure 5,5 % (v)  
Limite d'explosivité, supérieure 50 % (v)
- (h) Point d'éclair : 11 °C  
Méthode: DIN 51755
- (i) Température d'auto-inflammation : 455 °C  
Méthode: DIN 51794  
n'est pas auto-inflammable
- (j) Température de décomposition : À la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
- (k) pH : Non applicable
- (l) Viscosité, cinématique : donnée non disponible
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:  
complètement miscible
- (n) Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow -0,71
- (o) Pression de vapeur : 128 hPa  
à 20 °C  
  
532 hPa  
à 50 °C
- (p) Densité et / ou densité relative : 0,79 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

(q) Densité de vapeur relative : donnée non disponible

(r) Caractéristiques de la particule : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : env. 0,55 mPa.s  
à 25 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter une exposition directe au soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision  
30.07.2025

---

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
formaldéhyde

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**(a) Toxicité aiguë**

*Toxicité aiguë par voie orale:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë par inhalation:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Toxicité aiguë (autres voies d'administration):*  
donnée non disponible

**(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

donnée non disponible

**(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Note: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Note: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

**(f) Cancérogénicité:**

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision  
30.07.2025

---

Note: donnée non disponible

**(g) Toxicité pour la reproduction:**

Remarques: donnée non disponible

**(h) STOT-exposition unique:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie1.

**(i) STOT - exposition répétée:**

donnée non disponible

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:*

Remarques: donnée non disponible

**(j) Danger par aspiration:**

donnée non disponible

donnée non disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

*Propriétés perturbant le système endocrinien*  
donnée non disponible

*Autres informations:*

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

l'ingestion du produit peut provoquer la cécité.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux, Système nerveux, Toxicité systémique)

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Valeur: 15.400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

*Toxicité des plantes aquatiques:*

donnée non disponible

## Methanol

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision  
30.07.2025

---

### Toxicité pour les microorganismes:

CE50

Espèce: Bactérie

Valeur: env. 71.000 mg/l

### Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité:

Biodégradation: 99 %

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en : Valeur: 1.120 mg/g

Oxygène (DBO)

Demande Chimique en : Valeur: 1.500 mg/g

Oxygène (DCO)

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

*Produit:*

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID:1230

IMDG:1230

IATA:1230

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID:MÉTHANOL

IMDG:METHANOL

IATA:Methanol

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID:3 (6.1)

IMDG: 3 (6.1)

IATA: 3 (6.1)

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID:II

IMDG: II

IATA: II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID:non

Polluant marin: non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**Honeywell**  
Riedel-de Haën™

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

donnée non disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : Méthanol	Quantité: 500.000 kg Quantité: 5.000.000 kg	
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**Autres informations relatives au stockage**

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3**

méthanol	:	H225    Liquide et vapeurs très inflammables.
		H331    Toxique par inhalation.
		H311    Toxique par contact cutané.
		H301    Toxique en cas d'ingestion.
		H370    Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Information supplémentaire**

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE    Communauté Européenne

CAS    Chemical Abstracts Service

DNEL    Derived no effect level

**Methanol**

34860-2.5L

Version 1.11

Date de révision

30.07.2025

---

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---